

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/07/2020**

### **Ouverture de séance à 19h00.**

Secrétaire de séance : M. Stéphane PAILLEAU

Arrivée Monsieur Chéramy Damien : 19h05 (ne participe pas à l'approbation du compte -rendu du 23/06).

### **Approbation CR DU Conseil Municipal du 23/062020:**

Mme Claude JOUANNET-LEFRANC signale qu'il manque un verbe au 3ème point des questions diverses.

Après correction, il faut lire : "...d'autre part, Monsieur LEGRAND **indique** que la commission communication va pouvoir étudier l'opportunité d'une application Smartphone...".

POUR : 14

CONTRE :

ABSTENTION :

### **51/2020 : Election des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales**

Monsieur Darmigny demande que les délégués et les suppléants informe les conseillers des informations transmises par les candidats aux sénatoriales et procède à une consultation de l'ensemble des conseillers pour le choix du vote. Monsieur Legrand et Monsieur Moreau indiquent que les votes restent confidentiels mais que les informations fournies seront relayés à l'ensemble du Conseil.

**Vu** le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2020-11 fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire, le mode de scrutin applicable pour les communes d'Eure et Loir et la date du Conseil Municipal au 10 juillet 2020, Le Conseil Municipal du Gault Saint-Denis s'est réuni le vendredi 10 juillet 2020 à 19h00 pour élire :

- 3 délégués et 3 suppléants.

Monsieur Stéphane PAILLEAU assure le secrétariat de séance.

#### *a) Composition du bureau électoral*

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Mme Claude JOUANNET-LEFRAND et Mme Gisèle JUTEAU pour les plus âgées

- Mme Audrina SCOCARD et Mme Sabrina CHEVALIER pour les plus jeunes

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

#### *b) Election du délégué (ou des délégués)*

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection d'une part des délégués puis des suppléants en vue des élections sénatoriales.

Les candidatures enregistrées :

- M. David LEGRAND,
- Mme Claude JOUANNET-LEFRANC
- M. Johan MALLET
- M. Eric WISSOCQ
- M. Benoist MOREAU
- Mme Gisèle JUTEAU

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. David LEGRAND, 10 voix (dix)
- M. Johan MALLET, 9 voix (neuf)
- M. Eric WISSOCQ, 8 voix (huit)
- M. Benoist MOREAU, 7 voix (sept)
- Mme Claude JOUANNET-LEFRANC, 6 voix (six)
- Mme Gisèle JUTEAU, 2 voix (deux)
- Mme Sabrina CHEVALIER, non candidate, 1 voix (une)

M. David LEGRAND ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

M. Johan MALLET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales

M. Eric WISSOCQ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales

*b) Élection des suppléants :*

Les candidatures enregistrées :

- Mme Gisèle JUTEAU
- Mme Claude JOUANNET-LEFRANC
- Mme Audrina SCOCARD
- M. Julien COLLAS

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Audrina SCOCARD, 12 voix (douze)
- M. Julien COLLAS, 11 voix (onze)
- Mme Gisèle JUTEAU, 9 voix (neuf)
- Mme Claude JOUANNET-LEFRANC, 8 voix (huit)
- Mme Sabrina CHEVALIER, non candidate, 1 voix (une)

Mme Audrina SCOCARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

M. Julien COLLAS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme Gisèle JUTEAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales

Les délégué(e)s et suppléant(e)s élu(e)s ont déclaré accepté leurs désignations.

### **52/2020 : Désignation des membres de la CCID**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 26 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à *la majorité*, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms (*pour les communes de moins de 2 000 habitants*) et propose :

Pour les membres titulaires :

- Monsieur Patrick PAILLEAU, propriétaire de bois

- Monsieur Jean-Louis HY, hors commune
- Monsieur François WISSOCQ
- Monsieur Benoist MOREAU
- Monsieur Didier FLORENT, hors commune, propriétaire de bois
- Monsieur Daniel MIOT, hors commune
- Madame Maryse POUILLAIN
- Monsieur Roger LANGLOIS
- Monsieur Philippe LEROY
- Monsieur Yannick POULAIN
- Monsieur François PICHOT
- Monsieur Christophe BOURDON

Pour les membres suppléants :

- Monsieur Denis GOUSSU, hors commune, propriétaire de bois
- Monsieur Jean LHUILLERY, hors commune, propriétaire de bois
- Monsieur Hervé ROUSSEAU, hors commune
- Monsieur Daniel PORCHER, hors commune
- Monsieur Philippe MESLARD
- Monsieur Frédéric DUMEZ
- Monsieur Alain BOURDELOUP
- Monsieur Jacques CHABLE
- Madame Anne-Marie LHOPITAL
- Monsieur Franck BOURDELAS
- Monsieur Xavier BESNARD
- Monsieur Nicolas AIDAT

POUR : 10	CONTRE :	ABSTENTION : 5
-----------	----------	----------------

**53/2020 : Choix des entreprises pour les travaux de la Boulangerie**

Monsieur le Maire expose qu'après avoir réhabiliter l'espace Vente et fabrication de la Boulangerie, il convient d'une part d'aménager les espaces Bureau et repos afin d'améliorer le confort des personnels de la Boulangerie et d'autre part, de procéder à l'aménagement paysager extérieur avec des accès facilités, un espace de convivialité et un espace parking sécurisé ;

Il présente la décomposition des travaux nécessaires et le montant des travaux avec les devis finalisés, les devis sont présentés au vote individuellement :

TRAVAUX	Montant HT	Montant HT
	Montants Travaux prévus	Montant des devis finalisés

Revêtements sols	2 167.35	2167.35
Plomberie	3 421.09	3421.09
Électricité	1 000.00	EN ATTENTE
Aménagements extérieurs	24535.1	14 721.50
Toiture : réparation toiture <b>Pas de vote , en attente confirmation devis</b>	2776.32	2776.32
<b>TOTAL</b>	<b>36 630.07</b>	<b>23 086.26</b>

Le Conseil Municipal AUTORISE à la majorité le Maire à signer le devis pour les revêtements de sol d'un montant de 2167.35 € HT -- 13 pour et 2 abstentions.

Le Conseil Municipal AUTORISE à la majorité le Maire à signer le devis pour les travaux de plomberie d'un montant de 3421.09 € HT -- 14 pour et 1 abstentions.

Le Conseil Municipal AUTORISE à la majorité le Maire à signer le devis pour les travaux extérieurs d'un montant de 14 721.50 € HT -- 9 pour et 5 abstentions (Monsieur Damien CHÉRAMY quitte la salle et ne participe pas au vote).

#### **54/2020 : Désignation d'1 titulaire et d'1 suppléant supplémentaire pour le SIA de Fresnay le Comte**

Vu l'article 5212-7 du Code Général des Collectivités relatif à l'élection des membres des syndicats intercommunaux ;

Le Conseil Municipal est informé que la Commune est représentée par 2 titulaires et 2 suppléants au sein du SIA,

Par délibération du 16 juin 2020 , ont été désigné :

- Titulaire : Monsieur Eric WISSOCQ - Suppléant : Monsieur Julien COLLAS

Il convient de désigner 1 titulaire et 1 suppléant supplémentaire :

Le conseil Municipal après en avoir délibéré désigne :

- **Titulaire : Mme Gisèle JUTEAU ( à la majorité , 12 pour - 3 abstentions)**

- **Suppléant : Monsieur Bertrand DARMIGNY ( à l'unanimité, 15 pour)**

#### **54/2020 : Choix du prestataire pour l'achat ou la location d'un copieur pour la Mairie**

Le copieur utilisé en Mairie est en prêt , il convient de décider de son changement :

4 prestataires ont été consultés, avec le même cahier des charges :

- Impression et scanner en A5.A4.A3, noir et blanc et couleur

- 2 bacs papier minimum

- pas de fonction accessoire (agrafage ou pliage).
- capacité d'impression supérieure
- formation des utilisateurs
- dépannage au minimum 4h au maximum 24h sur site
- maintenance avec prise en charge de toutes les pièces y compris pavés de commande
- indication d'un prix d'achat et d'une location trimestrielle (contrat de 5 ans)
- indication d'un prix à la page : N/B et couleur

Après comparaison des différentes offre et après en avoir délibérés, le Conseil Municipal , DÉCIDE à la majorité de faire l'acquisition d'un copieur ( 14 pour - 1 abstention) et de choisir l'entreprise Kodan Net Makers basée à Chartres pour un montant de 2391.00 € HT (tous frais inclus) à 15 voix pour. L'investissement au Budget sera inscrit au chapitre 2183.

#### **Questions diverses :**

- Réponses aux questions posées lors du conseil municipal du 23/06 :

- le cas du stockage de paille à Chauffours a fait l'objet d'un courrier au propriétaire de la parcelle pour évoquer la sécurité, les accès et les dépôts de gravats.

- Une rencontre a eu lieu avec le futur exploitant du restaurant "Le Chaudron" : une visite des lieux est programmée pour l'accompagner sur la construction du dossier ERP. Un projet associatif (Atout cœur) est en cours d'élaboration et s'adosserait au projet de réouverture en proposant diverses activités dans les locaux ; Mme Virginie Verbiese indique que sans la mise aux normes et la validation du dossier " Etablissement recevant du public" aucun accueil du public n'est possible.

- Un courrier a été distribué aux habitants de la rue de la Chardonnière rappelant les règles de stationnement et la nécessité de conserver un trottoir accessible pour les piétons

- Dossier Vasselin : recherche en cours.

- Points évoqués le 10/07/2020 :

- Demande d'affichage des informations rue de la Chardonnière

- Bois de Feugères : dépôts divers en bordure de bois, le propriétaire est informé ; pas de nouveau dépôt .

- Clôture du stade : en attente de l'entreprise, clôture devient urgente car le nouveau vestiaire a de nouveau fait l'objet d'un acte de vandalisme ; une plainte a été déposée.

- Informations des commissions ou visioconférence suivies par les conseillers :

- **Commission Piscine du 02/07/2020 à Bonneval** : Mr Darmigny résume le contenu de la réunion.

En 2019, 341 jours d'ouverture avec 22 animations, 7 soirées à thèmes pour adultes et 4 animations famille.

Protocole sanitaire mis en place avec plan de circulation et mesures d'hygiène spécifiques ( 3 postes supplémentaires créés pour son application), les bassins n'ont pas été vidés pendant le confinement et les traitements ont continué ce qui a permis la réouverture avant les autres piscines du secteur. La perte d'exploitation liée au COVID-19 représente 140 000 €.

Le coût d'exploitation total représente près de 500 000€, les recettes représentent moins de 300 000€.

- **Visio conférence organisée par la région Forum COP Régionale** : Mme Audrina SCOCARD

Sujet : Développement durable et actions qui peuvent être mises en place dans les territoires (déchets, énergies, retour sur le confinement et ses effets...) .

- **Réunion avec les Associations** : M. Legrand et Mme Leliard

Rencontre avec les Associations pour faire connaissance, connaître leurs besoins, leurs calendriers pour 2020 et 2021. Une fiche de renseignements leur a été distribuée pour mettre à jour leurs coordonnées et les dates de leurs différentes manifestations. Il leur a été demandé de communiquer leurs résultats financiers chaque année.

- **Commission Vie Associative** : M.Darmigny

Point sur les projets en cours et les travaux à mener au sein de la commission.